

Dossier constitutif d'un crédit d'investissement

a. Documents juridiques et administratifs :

- Demande écrite et signée par le client ou par un gérant habilité, décrivant la forme des crédits sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs conditions, leurs modalités de remboursement et les garanties proposées.
- Copie des statuts juridiques et du BOAL pour les personnes morales ;
- PV de l'assemblée générale des associés ou du Conseil d'Administration, conférant au gérant les pouvoirs d'emprunt et d'affectation des garanties ;
- CV du (ou des) dirigeant(s) et copie(s) de sa (leur) pièce d'identité. Dans le cas d'un gérant ou associé étranger, carte professionnelle délivrée aux étrangers exerçant sur le territoire national une activité commerciale, industrielle, artisanale ou une profession libérale ;
- Registre de Commerce en cours de validité ;
- Justificatif d'occupation du local (ou du site) abritant l'activité (acte de propriété, bail de location, acte de concession) ;
- Actes de propriété des biens proposés en garantie dûment expertisés
- Numéro d'Identification Fiscale et Numéro d'Identification Statistique ;
- Consultation de la Centrale des Risques (formulaire à renseigner en agence) ;
- Copie de la décision d'octroi des avantages délivrés par l'ANDI ou par le CNI (éventuellement) ;

b. Documents fiscaux et parafiscaux :

- Extrait de rôle de moins de trois (03) mois (apuré ou accompagné d'un calendrier de remboursement en cas d'un dû fiscal) ;
- Attestations de mise à jour CNAS et CASNOS en cours de validité (accompagnés d'un calendrier de remboursement, en cas d'un dû parafiscal).

c. Documents comptables et financiers :

- Etats financiers (bilans fiscaux) des trois derniers exercices (actif, passif, tableau de comptes résultats et annexes) ;



البنك الوطني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie

- Rapport commissaires aux comptes (pour les SARL et SPA) ;
- Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales ;
- Bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du prêt sollicité ;
- Plan de financement de l'investissement ;
- Facture pro-forma et/ou contrat d'achat d'équipements récent (moins de trois (03) mois), justifiant chaque rubrique de la structure d'investissement ;
- Devis quantitatif et estimatif des travaux à réaliser (éventuellement) ;
- Expertise à réaliser par un expert agréé, pour tout apport en nature ;
- Planning de réalisation physique du projet.